

**Arrêté temporaire n°25-AT-0213  
Portant réglementation de la circulation**

**RUE DES FORGES**

Le Maire de Sèvremont,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

**VU** le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 413-1 et R. 417-10,

**VU** la demande en date du 17/12/2025 émise par SARL LES COUVERTURES DU BOCAGE demeurant ZAE du Bois Blanc 79440 0771824059 représentée par Monsieur Eric CADUC pour le compte de M de BEAUREGARD Yves demeurant 2 - 4 RUE DES FORGES La Pommeraie-sur-Sèvre 85700 SEVREMONT aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation,

**CONSIDÉRANT** que des travaux de rénovation de couverture avec pose d'échafaudage rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 05/01/2026 au 20/01/2026, 2 - 4 RUE DES FORGES,

**ARRÊTE**

**Article 1**

À compter du 05/01/2026 et jusqu'au 20/01/2026, du 2 au 4 RUE DES FORGES, un rétrécissement de chaussée lié à la mise en place d'un échafaudage, entraîne une modification des conditions de circulation et de stationnement. Les véhicules venant d'en face (vélos) ont la priorité de passage sur les autres véhicules. La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h. La circulation est alternée par B15+C18. Les emplacements de stationnement situés au droit de l'empiètement sont neutralisés.

**Article 2**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, la SARL LES COUVERTURE DU BOCAGE.

**Article 3**

Le Maire de Sèvremont est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Sèvremont, le 30 décembre 2025  
Le Maire de Sèvremont



**Jean-Louis ROY**

**DIFFUSION:**

- Le Maire de Sèvremont
- HERVOUET France
- Gendarmerie Pouzauges
- Poste Pouzauges
- SCOM 85
- Transport scolaire Pouzauges
- Centre de secours - Pouzauges
- Maire déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre
- Car du Bocage
- SARL LES COUVERTURES DU BOCAGE

*Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours*

*contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.*

*Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.*